

Écho fiche du Marin n° 9

Art 9- Si j'envisage de débarquer sur un îlot inhabité par l'homme, je vérifie que celui-ci n'est pas protégé ni interdit en période de nidification. Je tiens mon chien en laisse et je m'éloigne si les oiseaux alarment.

La Charte de l'éco-marin contient 13 petits articles essentiels, qu'en tant qu' « ambassadeurs de la mer » ses signataires doivent respecter et essayer de mettre en application. Parce que la Charte de l'éco-marin ne se veut pas être un « simple bout de papier », nous avons créé les « écho fiches du Marin » qui facilitent l'application de cette charte et vous donne des solutions face aux différentes difficultés que vous pouvez rencontrer dans son application.

- **Qu'est ce qu'un espace protégé :**

Un espace protégé est une zone géographique qui présente un intérêt faunistique ou floristique et qui est préservé des nuisances causées par l'homme.



- **Les différentes formes de protection :**

- Les parcs nationaux, ils sont au nombre de 7
- Les réserves naturelles sont au nombre 150 et couvrent 536 210 ha
Elles accueillent au moins 2/3 des espèces de vertébrés et 30 % des espèces végétales protégées en France.
- Les sites classés au titre de la loi de 1930 : 2 700 sites classés et 5 100 sites inscrits
- 516 arrêtés de biotope
- 70 forêts protégées

- **Pratiquer l'Écotourisme !**

L'écotourisme consiste en un tourisme écologique dont l'objectif principal est de profiter de la nature, des paysages ou d'espèces



particulières tout en respectant les écosystèmes. L'écotourisme doit avoir de faibles conséquences environnementales et doit contribuer au bien-être des populations locales.

- **Les bonnes pratiques de l'Eco-touriste :**



- Ne pas jeter ses déchets dans la nature
- Se renseigner et respecter les zones protégées pour agir en citoyen responsable et soucieux de l'environnement.
- Ne pas déranger la faune et la flore présente.
- Tenir son chien en laisse, ne pas cueillir les fleurs sauvages ne pas effrayer les animaux,...



Association Echo-Mer
8 quai George Simenon
17000 La Rochelle
Tel : 06 62 00 44 85
Echo-mer@wanadoo.fr